



Les avancées syndicales de 2018 : du positif pour nos entreprises !

Voici les principales mesures obtenues en 2018 par la CAPEB (ou qui répondent à nos revendications) :

> Qu'avons-nous obtenu pour soutenir l'activité ?

- ➔ Renforcement des financements (primes jusqu'à 10 000 €) et simplification du programme national de rénovation énergétique "Habiter Mieux" (> Jan. 2018)
- ➔ Sauvetage de la TVA à taux réduit (> Juillet 2018)
- ➔ Réintroduction des parois vitrées dans le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (> Déc. 2018)

Ces mesures vont dans le bon sens. C'est des chantiers en plus ! Mais la CAPEB 71 réclame une mesure choc : le retour de la TVA à 5,5 % pour tous les travaux de rénovation !

> Qu'avons-nous obtenu pour réduire les charges ?

- ➔ Réduction des taux des cotisations du régime chômage-intempéries (> Avril 2018).
- ➔ Suppression des cotisations spécifiques du compte pénibilité qui auraient pesé sur les employeurs (> 2018)
- ➔ Suppression du forfait social dans les accords d'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés > (Projet de loi PACTE > Sept. 2018)
- ➔ Baisse du taux d'appel de la cotisation à la Caisse de congés payés (> 6 déc. 2018)
- ➔ Annulation des hausses de taxes sur les carburants pour 2019 (> Déc. 2018)

La baisse des charges sociales et fiscales doit se poursuivre pour améliorer la compétitivité de nos entreprises ! C'est la priorité de la CAPEB 71 !

> Qu'avons-nous obtenu pour la formation ?

- ➔ Renouvellement pour 3 ans de FEE Bat, programme de formation en efficacité énergétique financé par EDF, Constructys et le FAFCEA avec de meilleurs financements pour les artisans (> 2018)
- ➔ Maintien des fonds consacrés à la formation continue des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, grâce aux 30 millions d'euros du Plan TPE « Objectifs Compétences TPE » (> 2018)
- ➔ Grande réforme de la formation professionnelle (> Loi du 5 Sept. 2018)
- ➔ Les TPE et PME bénéficieront d'une solidarité financière des grandes entreprises pour faciliter l'accès de leurs salariés à la formation (> Loi du 5 Sept. 2018)

> Qu'avons-nous obtenu dans le domaine social ?

- ➔ Baisse du taux de majoration des pénalités de retard de paiement à l'URSSAF (> Janv. 2018)
- ➔ Encadrement plus stricte du travail détaché (> Janv. 2018)
- ➔ Nouvelles conventions collectives pour les ouvriers plus sécurisantes pour les employeurs (suppression du cumul entre le salaire et l'indemnité de trajet) (> 7 Mars 2018)
- ➔ Simplification et harmonisation des assiettes de cotisations sociales et de contributions de sécurité sociale (> Ordonnance du 12 juin 2018)
- ➔ Frein aux velléités du gouvernement de faire payer une partie des arrêts maladie aux entreprises (> Août 2018)

> Qu'avons-nous obtenu pour l'apprentissage ?

- ➔ Nombreuses mesures favorables à la transformation de l'apprentissage : (> Loi du 5 Sept. 2018)
Meilleure orientation des jeunes, préapprentissage, embauche d'apprentis tout au long de l'année, aides à l'embauche simplifiées, pérennisées et priorisées vers les TPE, simplification dès 2019 de nombreuses modalités du contrat d'apprentissage au bénéfice des employeurs (embauche et durée du travail des apprentis, conclusion et rupture du contrat...), recentrage de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises vers l'apprentissage et les CFA, facilitation, dès 2019 de l'accès des apprentis majeurs à l'obtention du permis de conduire...

> Qu'avons-nous obtenu dans les autres domaines ?

- ➔ Suppression des sanctions pénales en cas d'erreur de déclarations dans la collecte de l'impôt sur le revenu (> 25 avril 2018)
- ➔ Convention VIGIBAT avec le Groupement de Gendarmerie Départementale pour protéger les biens des artisans du bâtiment (> 23 mars 2018)
- ➔ Partenariat « Certimétiers Artisanat » pour baisser le coût des certificats de signature électronique pour répondre aux appels d'offres par voix dématérialisée (> 2018)
- ➔ Dispense d'établir un rapport de gestion pour les petites sociétés commerciales. Une contrainte administrative en moins (> 11 août 2018)
- ➔ Obligation, pour le vendeur d'un terrain à bâtir dans les zones argileuses, de fournir une étude géotechnique. C'est moins de risques pour l'artisan (> Septembre 2018)
- ➔ Un nouveau contrat type de sous-traitance pour le BTP pour sécuriser les entreprises (> 22 Nov. 2018)
- ➔ Mesures d'accompagnement pour aider les entreprises en difficultés dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » (> Déc. 2018)

**Rien n'arrive jamais seul ! Sur tous ces sujets et bien d'autres,
vos représentants de la CAPEB se sont battus !**

Ces avancées vont dans le bon sens. Pour certains, elles paraîtront peut-être « modestes », « techniques » ou « insuffisantes »... **Mais si nous n'avons rien fait, nous n'aurions rien obtenu et ce serait pire !**



Pour obtenir d'autres mesures favorables, continuons le combat tous ensemble, engagés derrière la CAPEB ! Car sans votre soutien, rien ne serait possible ! Plus forts. Ensemble !